



## Comité technique de la DDT du 26 février 2016

Etaient présents : Rémy Boutroux, directeur-adjoint et directeur par intérim , François Barthomeuf, secrétaire général et Valérie Hausermann chargée de prendre des notes.

Pour les OS : UNSA Nadine Taranne, Jean-Claude Moser et Patrick Rogeon, CGT (2 titulaires et une suppléante), CFDT (1 titulaire et un suppléant), FO (1 suppléant remplaçant le titulaire), Martine Petithomme, excusée est remplacée par Nadine Taranne.

### **1°) Compte-rendu des comités techniques du 17 décembre 2015**

L'UNSA demande que soit précisé dans le compte-rendu du comité technique quels sont les présents titulaires et suppléants

Le compte-rendu est approuvé sous réserve de cette modification et de celles des autres organisations syndicales.

### **2) Dialogue de gestion 2016 (point pour information)**

Le directeur adjoint présente le document remis aux représentants du personnel (ci-joint) .

L'UNSA constate que, comme les années précédentes, les représentants du personnel de la DDT 72 n'ont le droit d'être informé que du dialogue de gestion concernant les agents MAAF et MEDDE mais pas ceux du ministère de l'intérieur qui étaient, selon les estimations de l'UNSA 21 en 2014 et ne sont plus que 17 en début 2016. Outre les documents sur les effectifs MAAF et MEDDE, l'effectif de la DDT est donc passé de 217 en 2014 (effectif de référence pour les élections à 169,55 ETP fin 2016, tout en étant, selon ce qui est affiché, en sur-effectif. Il devrait y avoir, fin 2016, selon la note remise, 36 agents MAAF, 116,55 agents MEDDE et 16 du MI soit 168, 55 ETP et 170 ou 169 agents. Toutes ces prévisions d'effectifs tiennent compte des éventuels départs en retraite à 60 ou 62 ans mais il est important de souligner que rien n'oblige un agent qui peut partir en retraite à le faire avant 67 ans pour tous ceux nés après 1955 et 65 ans pour tous ceux nés avant 1951. Certains agents ont déjà demandés des dérogations pour dépasser cet âge en restant en activité. L'UNSA observe que certains agents se plaignent de pressions pour remplir leurs demandes de radiation des cadres.

Les réductions d'effectifs continuent avec moins 6,9 ETP pour le MAAF mais pour le MEDDE la réduction est plus difficile à quantifier parce que les périmètres ont été modifiés mais cela doit tourner autour d'une dizaine (effectifs dit cible de 128,33) auxquels s'ajoute les moins deux du MI.

Le directeur-adjoint confirme qu'il n'y a toujours pas davantage d'information sur ce qui concerne nos collègues du ministère de l'intérieur hors des effectifs gérés par la DREAL mais la répartition

départementale n'est pas faite. Il indique que cette année a été respecté la baisse à 2/3 1/3 pour les effectifs DREAL stricto sensu. Des priorités ont été fixées par programme sans les modifier par rapport aux priorités d'il y a quelques années. Il précise que la DDT n'est pas en sur-effectif. Il indique que la preuve se trouve dans le fait que la DDT publie des postes en « externe ». Mais la Sarthe aurait un problème d'attractivité. L'objectif reste, selon lui, de pourvoir les postes. Le directeur par interim convient qu'il est difficile de prévoir les départs en retraite mais confirme que les agents sont libres de partir quand ils le veulent et n'est pas informé de quelconque pression.

L'UNSA précise que tous les agents se demandent ce qu'il adviendrait si le sur-effectif devait devenir trop important ? Cette question se pose également pour les agents MAAF qui n'accepteraient pas de décroiser et qui se retrouveraient donc affectés sur un BOP déjà en sur-effectif. Ces agents seraient-ils contraints à la mobilité ? En 2016 et 2017, les effectifs vont encore fondre mais les départs en retraite et les mutations ne suffiront probablement pas à cadrer avec l'objectif de réduction.

La CGT parle de sabotage du MEDDE. Le directeur adjoint dit ne pas partager le point de vue de la CGT : il affirme que des missions intéressantes demeurent prioritaires comme la planification ou le logement.

La CFDT demande si les agents seront contraints de se positionner sur certains postes. Le directeur-adjoint confirme que ce n'est pas l'objectif.

La réponse à cette question concernant les agents en décroisement est évoqué ci-après.

### **3) Décroisement MAAF/MEDDE (point pour information)**

Le secrétaire général présente la note de l'administration. Il s'agit des agents eau et risques, des agents biodiversité incluant les agents qualifiés d'agents « métier » ou « support ». Le bilan de la phase 1: 1A, 1B et 2C ont « décroisé » au premier janvier 2016. La circulaire intègre les ajustements des effectifs. La phase 2 prévoit pour la DDT 72, en 2017, 2A, aucun B et 1C. La phase 3 prévoit pour la DDT 72, en 2017, aucun A, 1B et 1C. L'objectif, selon le secrétaire général, est d'utiliser la souplesse régionale pour que toute agent qui souhaite décroiser puisse le faire. Il précise que cela n'aurait pas d'impact sur les dotations MEDDE qui « complèteront » les effectifs manquants par le défaut de volontaire MAAF au décroisement. Il n'y aurait pas de volontaires parmi les agents « support » au niveau régional. Il a été demandé qu'un agent « métier » puisse remplacer un agent « support ». Les agents qui ne veulent pas décroiser se verront proposer un poste MAAF. Il n'y aura pas de réorganisation liées au décroisement. Les agents seront interrogés par écrit le premier mars et un poste leur sera proposé au premier janvier 2018. Ils auront quinze jour pour répondre. Sans réponse le poste sera réputé accepté.

L'UNSA demande où seront pris les effectifs qui abonderont la dotation d'ETP du programme Eau Biodiversité.

L'UNSA demande ce que deviendront les agents qui ont refusé de décroiser et qui seront de fait en sur-effectif ? Quelles missions leur seront confiées ? Devront-ils accepter des postes en dehors de la DDT72 ? Que se passera-t-il si des agents qui n'ont pas décroisés ne partent pas en retraite ? Que se passera-t-il si le nombre de volontaires est insuffisant en DDT72 ?

Sur ceux qui ne partent pas en retraite, il n'y a que trois agents concernés dont deux annoncent partir en 2017.

Le directeur adjoint précise qu'un poste sera proposé à tous les agents y compris ceux qui changent d'avis et ne partent pas en retraite car il s'agit d'une obligation de la circulaire. Note de service du 22décembre 2015

L'UNSA précise que les agents MAAF sont parfois inquiets sur la façon dont ils seront gérés par le MEDDE quand ils voient leurs collègues du MEDDE qui attendent plusieurs années pour leur changements d'échelon, qui souffrent d'un hiatus de continuité du versement de leur paie quand ils changent de banque, ...Ceux qui vont partir en retraite ne veulent pas décroiser parce qu'ils craignent le traitement tardif de leur changement de situation.

#### **4°) Projet de service (point pour information)**

Le directeur par interim souhaite faire le point sur le projet de service. Il rappelle les étapes : un état des lieux réalisé par les services sous forme d'audit interne et un diagnostic réalisé par un consultant extérieur. Quatre groupes de travail se sont appropriés les réflexions et vont proposer des déclinaisons stratégiques et actions opérationnelles. Le nouveau directeur en prendra connaissance et décidera de la suite à donner

L'UNSA souligne l'inquiétude des agents de tous les services sur leur avenir à la DDT et demande, notamment pour la suite du projet de service plus particulièrement, que fera le nouveau directeur. L'UNSA précise qu'il est légitime que les agents s'interrogent.

Le directeur par interim indique qu'il proposera que le projet de service soit soumis à une assemblée générale de printemps.

La CFDT précise que le directeur qui arrive a déjà fait un projet de service dans la DDT d'où il vient.

La CGT considère qu'une réorganisation permettra peut-être de pallier les situations de surcharges(écrêtages)et de sous-charge de travail constatées par les agents.

L'UNSA demande de nouveau que le télétravail soit proposé à tous ces agents pour diminuer le risque routier, diminuer leur fatigue et limiter une consommation de CO2 inutile. L'UNSA rappelle que le décret sur le télétravail dans la fonction publique a été publié le 11 février et qu'il faut maintenant aller au-delà d'une réflexion qui n'aboutit pas et mettre en oeuvre du télétravail pour les agents des ex-UT, pour réduire les risques routiers et financiers qu'elles et qu'ils encourent.

Le directeur par interim considère qu'il a répondu pour le télétravail et que la question allait être examinée dans le groupe 2 du projet de service.

#### **5) Mutualisations (pour information du comité technique)**

Le directeur par intérim présente le document ci-joint. Il fait part du constat que les activités sont très voisines notamment RH, gestion, comptabilité et moyens généraux. Mais les outils utilisés(notamment les application bureautiques et informatiques) et les consignes à prendre en compte sont très différents. La fonction juridique n'est présente qu'en DDT. La création d'un CHSCT de site devrait faciliter le dialogue, selon le directeur adjoint.

L'UNSA demande où en est la création de ce CHSCT de site demandée par toutes les OS depuis plus de six ans alors que le CHSCT du site de Lyon a été créé récemment ayant fait l'objet d'une demande beaucoup plus récente.

Le directeur par interim rappelle que cette création n'est pas du ressort de la DDT et que la préfète en fait une de ses priorités.

L'UNSA observe que la préfecture semble en faire sa priorité maintenant que ses services envisagent d'être transférés à Paixhans mais observe également que cette hâte est lente car la première demande unanime des OS date de 2009 en réunion en préfecture (préfet Camux) et la lettre co-signée de 2010. La CGT confirme.

Le directeur adjoint annonce que le SGG (secrétariat général du gouvernement gérant les DDI) a

répondu à la préfecture en donnant son accord sur l'opportunité de création et qu'il fallait que la préfecture propose un projet d'arrêté.

Le SG présente, ensuite, la mutualisation des véhicules de service et le système de réservation pour les trois DDI et la DSDEN. Il rappelle que les services du SGG (secrétariat général du gouvernement gérant les DDI) souhaitent mieux comprendre l'usage des véhicules de service. Parmi les deux sociétés spécialisées capables de traiter ce type d'information dans ce type de gestion de flotte de véhicule. La solution retenue est celle de la société Vulog. Il précise que, comme toute expérimentation, il devrait y avoir des bugs. Le directeur par interim précise que pendant cette expérimentation toutes les questions des agents utilisateurs sont le bienvenu.

Il précise que les clefs restent dans la voiture, tant qu'elle est sur le site de Paixhans, mais le véhicule est bloqué de façon électronique. C'est le passage sur le lecteur de badge du véhicule qui la débloque.

La CFDT pose la question des difficultés à se connecter qui vont compliquer les réservations de véhicules. Le SG et le directeur adjoint confirment qu'il y a des difficultés de connexion sur toutes les applications depuis quelques semaines et notamment depuis le changement de proxy. Le SIDSIC a été saisi du problème et cela devrait donc être résolu.

## **Questions Diverses**

L'UNSA demande où en est la redistribution des badges annoncée le 18 janvier en réunion informelle pour les agents dont la situation a changé ou de ceux de Le Mans métropole hors Le Mans et ceux qui ont des enfants de plus de treize ans à accompagner au collège ou au lycée.

Le SG attendait la récupération de certains badges pour relancer l'enquête auprès des agents. Les badges ne seront redistribués qu'ensuite.

La CGT, non présente à la réunion de concertation informelle du 18 janvier, demande au directeur par interim de reformuler la proposition.

En résumé, tous ceux qui n'ont pas de pris en charge financière de leur transports en commun et qui n'habitent pas le Mans auront un badge. Parmi les habitants de Le Mans, seuls ceux qui ont un enfant de moins de dix-huit ans en auront. Quinze badges seront redistribués. Il en restera trois ou quatre pour faire face aux imprévus.

L'UNSA constate que la distribution de 15 badges est un progrès même si tous les agents n'en ont pas encore. Mais l'UNSA observe que fin 2017, il y en aura probablement assez pour tout le monde compte-tenu des réductions d'effectifs prévisibles.

La CFDT demande où en est la surveillance et le contrôle des stationnements sauvages à l'intérieur du site de Paixhans.

Le Sg répond que le contrôle est difficile. Le directeur adjoint précise que lors du renforcement de Vigipirate le contrôle des immatriculations avait été évoqué mais sans trouver de situation satisfaisante, pour l'instant.